

Amiral Jean DECOUX (1884 - 1963)

Jean Decoux est né à Bordeaux le 5 mai 1884. Il est le fils de Michel Auguste Decoux (né à Annecy en 1844, Chevalier de la Légion d'Honneur, et décédé en 1930) et de Alice Henriette Marie Mathéron. L'Amiral Decoux et ses parents sont inhumés dans le cimetière de Loverchy à Annecy.

Il est le petit-fils de Pierre Decoux né à Annecy en 1812 et de Claudine Durand. Pas d'enfant
Son frère aîné (1874-1937) était **Laurent Decoux**, né à Annecy en 1874, Ecole Navale. Il quitta la Marine prématurément pour raison de santé en 1929 comme Capitaine de Vaisseau, Commandeur de la Légion d'Honneur. Laurent Decoux est inhumé dans le cimetière de Loverchy à Annecy. Pas d'enfant.

Son autre frère **Georges Decoux** (1880-1956), né à Bordeaux, Ecole Polytechnique, Chevalier de la Légion d'Honneur, a été un grand industriel dans les Chemins de Fer et l'Electricité. Il est inhumé au Père Lachaise à Paris. Il eut deux enfants.

Jean Decoux entre à l'Ecole Navale en 1901 (17 ans...) et en 1903, il obtient le 29 juillet des notes intéressantes pour son avenir. Il est classé 19ème sur 82. Il est jeune Aspirant de 2ème Classe le 1er octobre 1903, à 19 ans :

Conduite : très bonne

Littérature : 12

Anglais : 16

Dessin : 18

Astronomie : 16

Physique-Chimie : 14

Calculs nautiques : 17

Pendant cette période, il est domicilié 5, rue Saint-Martin à Guingamp (22), mais sert dans le Pacifique de 1904 à 1906.

En 1904, sur le croiseur "*Le Gatinat*", il est Aspirant de 1ère Classe à compter du 5 octobre 1904. Il est noté "*très correct avec ses supérieurs, ferme avec ses subordonnés et aimé*". Il a 20 ans.

En 1905, sur "*Le Gatinat*" dans le Pacifique, il a "*une conduite exemplaire et sait commander sans brusquerie mais avec autorité*". Son instruction est "*au-dessus de la moyenne*" et sa manière de servir est "*de très grand zèle, jeune homme remarquablement doué, il est destiné à briller dans la Marine. Officier à suivre pour sa carrière et à pousser : la Marine y gagnera*"...

Puis il embarque sur le croiseur "*Le Protet*" : "*Jeune officier très intelligent, très sérieux, etc. possédant déjà du commandement et une réelle aptitude pour conduire les hommes*". Il n'a que 21 ans !

Il est promu Enseigne de Vaisseau (2 galons) le 5 octobre 1906.

En 1907, il embarque sur le cuirassé "*Desaix*". Toujours très bien noté : "*Officier d'avenir, très intelligent, très sérieux, etc. il s'intéresse à toutes les branches de son métier et sera d'ici peu un officier très complet et supérieurement instruit*".

Quelques années à bord de "*La Patrie*" (1909-1910), puis sur la canonnière "*Surprise*" (1911-1912) et sur le torpilleur d'escadre "*Hoche*" en 1913. Les notes sont toujours excellentes, et en février 1914, et Lieutenant de Vaisseau (3 galons) depuis le 5 octobre 1913, il écrit au Chef d'Etat-Major : "*Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à l'Autorité Supérieure la présente demande par laquelle je sollicite le commandement d'un sous-marin, de préférence offensif*". Il a 30 ans...et nous sommes en 1914..!

Il va commander "*Le Volta*" de 1914 à 1916 : c'est son 1er commandement.

1917-1918 : Ministère de la Marine...et Chevallier de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1917 à 34 ans.

Il commande la canonnière "*Gracieuse*" en 1918 et 1919 : "*Officier hors de pair, distingué, instruit, intelligent, travailleur énergique ayant du caractère, de la décision, du sang-froid et du jugement. Officier dont on peut tout demander et dont on peut tout obtenir*".

Ecole Supérieure de la Marine de 1919 à 1921. Capitaine de Corvette (4 galons) le 19 octobre 1920 et Commandant de l'avisos "*Liévin*" en 1921 et 1922.

Le 24 avril 1923, il est Capitaine de Frégate (5 galons pan.) à 39 ans.

Il demande le 5 avril et obtient le 23 avril du Préfet Maritime, l'autorisation d'épouser **Suzanne Humbert** à Thônes (74), le 19 mai 1923. Il est au Service Historique de la Marine en 1923 et à l'Etat-Major en 1924. Ils sont domiciliés 27, rue du Mont-Cenis à Paris 18ème.
Retour dans le Pacifique en 1925 pour commander l'avisio "*Cassiopée*" jusqu'en 1926. Officier de la Légion d'Honneur en 1926. Puis retour au Ministère de la Marine de 1927 à 1929 où il devient adjoint au Directeur du Personnel Militaire. Il est Capitaine de Vaisseau (5 galons) en 1929, à 45 ans.

Son père **Michel Decoux** décède à Annecy en novembre 1930 après une longue carrière dans l'Administration des Travaux Publics. Chevalier de la Légion d'Honneur, il est inhumé à Annecy.

Jean Decoux commande le croiseur "*Primauguet*" en 1930 et 1931.
Appelé à l'Etat-Major Général en 1931, Sous-Chef puis Chef en 1933 de la Section des Armements Navals, il participe aux conférences de Genève et de Londres sur la limitation des armements navals.
Officier Général le 18 février 1935, il est Contre-Amiral (2 étoiles). Ministère de la Marine jusqu'en 1936. Commandeur de la Légion d'Honneur le 2 juillet 1936.

Son frère **Laurent Decoux** décède à Paris en octobre 1937. Capitaine de Vaisseau (après une carrière écourtée en 1929 pour raison de santé) et Commandeur de la Légion d'Honneur, il est inhumé à Annecy.

De 1937 à 1938, Jean Decoux commande la 3ème Division de Croiseurs sur le "*Duquesne*" et sur la "*Marseillaise*".

En avril 1938, il commande le Secteur de Défense de Toulon. Les notes sont toujours de très haut niveau : "*Le Contre-Amiral Decoux est un officier général de très grande valeur ayant à la fois les qualités de l'homme d'action et celles de l'homme d'étude. C'est un excellent marin tout à fait qualifié pour commander une escadre. Il s'intéresse spécialement aux questions diplomatiques. Il sera un Commandant en Chef de force navale de premier ordre. Apte à occuper les plus hauts postes de la Marine*".

En 1939, le 19 janvier, le Président de la République nomme Jean Decoux Commandant en Chef des Forces Navales en Extrême-Orient (C.E.C.F.N.E.O. basé à Saigon). Le 11 avril 1939, il est promu Vice-Amiral (3 étoiles) puis le 12 mai Vice-Amiral d'Escadre (4 étoiles). Et le 12 mai, l'Amiral Decoux prend son commandement à bord du croiseur "*Lamotte-Piquet*", au départ de Saigon.

Relevaient de l'autorité de l'Amiral : deux croiseurs (le navire amiral "*Lamotte-Piquet*" de 9350 t et le "*Suffren*" de 12780 t), trois avisos coloniaux + un quatrième détaché dans le Pacifique (le "*Dumont-d'Urville*") + un aviso plus ancien (le "*Tahure*"), et cinq canonnières fluviales.

Le navire amiral construit à Lorient en 1924 était un bâtiment de 182 m filant 33 noeuds avec ses 4 hélices et ses 8 chaudières. Son armement était composé de 4 tourelles doubles, soit huit 155 mm + quatre 75 mm CA + six affûts doubles de mitrailleuses 13.2 mm + douze torpilles de 550 mm, avec un hydravion "*Potez 432*" et sa catapulte. Effectif du "*Lamotte-Piquet*" : 27 Officiers et 551 hommes.

Deux passerelles sur le "*Lamotte-Piquet*" (celle du bord et, juste au-dessus, celle de la "Majorité" où se tient l'Amiral assisté de son état-major).

Le Contre-Amiral **Paul Romé**, embarqué sur le "*Lamotte-Piquet*" était alors Officier de Détail, et rappelle que le 17 juin 1940, au milieu de la baie d'Along, leur parviennent les nouvelles de demande d'armistice : c'est un effondrement pour tous auquel on n'arrive pas à croire ! L'Amiral Decoux se rend aussitôt à Hanoi en hydravion (le Potez du "*Lamotte*") pour rencontrer le **Général Georges Catroux** (1877-1969), Gouverneur Général de l'Indochine depuis juillet 1939. Retour du "*Lamotte*" à Saigon, le 22 juin, pour apprendre l'acceptation du Gouvernement Pétain (Président du Conseil depuis le 16 juin) des conditions d'armistice. C'est la stupeur inacceptable : il faut poursuivre la lutte avec tous les moyens qui ont échappé aux Allemands.

C'est dans ce sens que, par deux messages successifs des 23 et 24 juin, l'Amiral Decoux fait connaître sa position par télégramme urgent à l'**Amiral François Darlan** (Il est Ministre de la Marine, **Albert Lebrun** est le Président de la République élu depuis 1932, et réélu en 1939 et **Maxime Weygand** qui est alors Ministre de la Défense Nationale) :

"La défaite France ne sera définitive que si l'Allemagne réussit à battre tous ses adversaires. Jusque-là, j'estime que devoir toutes forces disponibles est de prêter appui maximum à adversaires de l'Allemagne. Il n'y a pas à mon avis d'autre solution conforme aux intérêts de la

France. Je compte, en tout cas, que toute latitude me sera laissée pour régler sur place, en accord avec Gouverneur Général, situation bâtiments F.N.E.O. et Marine Indochine".

Et le 28 juin, Jean Decoux organise une réunion à trois, à bord de son croiseur amiral "*Lamotte-Piquet*", avec son homologue britannique, l'**Amiral Percy Noble**, et avec le Gouverneur Général **Catroux**. Après plusieurs heures de réunion, Catroux et Decoux, tout en donnant à Sir Percy tous les apaisements en leurs pouvoirs, se refusèrent à une rupture ouverte avec le Gouvernement légitime français, rupture qui aurait porté atteinte au statu quo politique en Asie et provoqué l'intervention immédiate des Nippons.

Entre temps, par décret du 25 juin 1940, il est nommé Gouverneur Général de l'Indochine en remplacement du **Général Catroux**, sous la Présidence de la République de Monsieur **Albert Lebrun** (1871-1950)...

L'Amiral Decoux est donc remplacé sur le "*Lamotte-Piquet*" par l'**Amiral Jules Terraux** (1883-1951).

Le 20 juillet 1940, Jean Decoux prend ses nouvelles fonctions, jusqu'au 9 mars 1945, dans une complexité politique et une gestion administrative des intérêts français qui doivent faire l'admiration du plus grand nombre, y compris dans la fédération des 5 territoires d'Indochine, en général, et de notre famille Decoux en particulier.

Pour prendre ses nouvelles fonctions, l'Amiral quitte Saïgon le 17 juillet et arrive à Hanoi le 19 (assisté de son Officier d'Ordonnance, l'Enseigne de Vaisseau de Trémogain), "*sans que les honneurs militaires lui soient rendus, par ordre du Gouverneur Général Catroux*". Celui-ci ne daigna même pas accueillir son successeur qui dut dîner au restaurant puis chercher une chambre d'hôtel ! "*Ce comportement curieux et vraiment peu digne de Catroux dénote une faiblesse de caractère qui surprend chez un "grand patron", et qui justifie, à elle seule, son remplacement*". (Commentaire du Contre-Amiral Paul Romé qui a vécu ces moments sur place).

Le lendemain, après un court entretien avec celui qu'il doit remplacer, Jean Decoux découvre, dans toute sa gravité, la situation à laquelle il allait avoir à faire face dès sa prise de fonction, du fait de la menace nipponne.

Le 15 janvier 1941, l'Amiral Decoux donne le feu vert pour la bataille navale de Koh-Chang à l'Amiral Terraux. C'est le Capitaine de Vaisseau **Daniel Régis Béranger** (1888-1971), pacha du "*Lamotte*", qui mène l'opération le 17 janvier avec le succès que l'on connaît (l'Historien **Jacques Mordal** a fait remarquer que la bataille de Koh-Chang est la seule bataille navale gagnée au cours des deux guerres mondiales, sur des plans et avec des moyens exclusivement français). Après cette victoire, Régis Béranger sera promu Contre-Amiral. De retour à Saïgon, Paul Romé, en permission, alla rendre visite à son ami **de Trégomain**, Aide de camp de l'Amiral, au Palais Norodom du Gouverneur Général, et rencontra fortuitement l'Amiral Decoux. Il le trouva très ému "*pour la première fois de ma vie*" : "ses bateaux" avaient fait du bon travail... Mon respect pour le "Grand Patron" se doubla, dès ce jour-là, d'une certaine affection : "*l'homme d'acier était donc capable de sensibilité et d'émotion*". Ce jeune Officier d'Ordonnance, de Trémogain, très proche de l'Amiral malgré son jeune âge (né en 1918) et son grade, a épousé en 1942 Alice Cosme, fille de l'Ambassadeur de France à Pékin **Henri Cosme**. Il sera tué le 1er mai 1944 à bord de l'avisos "*Tahure*" torpillé par un sous-marin U.S., le "*Flasher*".

Le 1er juillet 1941, Jean Decoux est Grand Officier de la Légion d'Honneur. De nombreuses décorations tout au long de sa carrière lui ont été décernées.

Le 7 décembre 1941, les Japonais attaquent Pearl Harbor (Hawaï). Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas déclarent immédiatement la guerre au Japon qui envahit ainsi fin 1941 et début 1942 la Malaisie, les Philippines, Singapour, Hong-Kong, Bornéo, la Birmanie et les Indes Néerlandaises (Indonésie). Et l'Indochine ?

Des discussions difficiles avec les Japonais et dangereuses s'engagent au Gouvernement Général à Hanoi dès les 8 et 9 décembre. Elles aboutissent pratiquement à la reconduction des accords du 29 juillet 1941, sans modification notable, "*et ceci est tout à l'honneur de l'Amiral Decoux et de son équipe : Toute ingérence de l'autorité militaire nipponne restait exclue !*" (Témoignage exact du Contre-Amiral Romé). Mais cette situation peu commune a toutefois des contreparties moins agréables : l'Indochine est alors complètement isolée du reste du monde. A part le "*Nivose*" qui réussira en juin 1942 à quitter l'Indochine pour Dakar, aucun bâtiment français, au cours des quatre années à venir, ne franchira plus le barrage de feu qui la sépare de l'extérieur.

Par décret du 19 décembre 1941, le Maréchal de France, Chef de l'Etat, désigne l'Amiral Decoux comme Haut-Commissaire de France dans le Pacifique et a placé sous son autorité, indépendamment de l'Indochine, les Etablissements français de l'Inde et nos colonies du Pacifique : Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu), archipel des Wallis et les Etablissements français de l'Océanie. Conscient de l'ampleur de sa mission, il s'efforça de justifier la confiance dont l'honneur le Chef de l'Etat et déclara à Radio-Saigon le 23 janvier 1942 :

"J'y consacrerai non seulement toutes mes forces, mais aussi tout mon coeur. Sachez que rien de ce qui touche aux possessions françaises du Pacifique ne m'est étranger puisque je leur dois des souvenirs qui comptent parmi les plus attachants de ma carrière. J'ai pu apprécier le patriotisme des populations sincèrement attachées à la France, aussi bien à Tahiti, aux Marquises, aux Tuamotu, Gambier, Tubuai, aux îles Sous le Vent, qu'en Nouvelle-Calédonie, aux Loyalty, Wallis et Nouvelles-Hébrides. Partout, j'ai laissé là-bas avec regret des amis sincères, chez les colons comme chez les industriels, chez les naturels comme chez les missionnaires".

Le Gouverneur Général de l'Indochine devait tenir fermement la barre de cette grande colonie, l'Indochine Française (plus vaste que la France métropolitaine, dont le nom date de 1888, sur cinq Etats : le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, le Laos et le Cambodge), dans un monde en flammes.

Le cadre administratif indochinois différait profondément des autres administrations coloniales. Dans un "cadre fermé", en dehors du Gouverneur Général dont les fonctions se rapprochaient de celles d'un Ministre (et même de celles d'un Chef d'Etat quand les communications avec la Métropole ont été coupées en 1942 jusqu'en 1945), les fonctionnaires qui débutaient en Indochine devaient y rester jusqu'à la fin de leur carrière, sauf en cas de démission définitive. Sous ses ordres directs, il y avait un Gouverneur en Cochinchine, et un Résident Supérieur (Chef du protectorat dans sa zone d'influence) dans chacun des quatre pays de protectorat : Tonkin, Annam, Laos et Cambodge. Ces cinq parties composant l'Union Indochinoise étaient divisées en provinces. A la tête de chaque province était placé un Administrateur Résident de France agissant en collaboration avec le mandarin provincial (le représentant du Gouvernement autochtone).

Le 28 novembre 1942, dans un télégramme officiel adressé à chaque Etat de la Fédération, l'Amiral écrit "en priorité" :

"La gravité des événements qui se déroulent actuellement dans la Métropole donne toute sa valeur à mes précédents messages touchant le contrôle de l'opinion publique et l'attitude de la population.

Les répercussions possibles des événements extérieurs sur la situation particulière où se trouve l'Indochine font un impérieux devoir à tous les Français de ce pays de rester plus que jamais silencieux, calmes et disciplinés.

Aucune défaillance ne doit être tolérée.

La sauvegarde de l'Indochine peut dépendre de l'exécution de mes ordres.

Je vous prie de prescrire la plus rigoureuse vigilance à tous les fonctionnaires d'autorité.

Ces instructions s'adressent plus spécialement à la Cochinchine.

DECOUX"

Le **Contre-Amiral Paul Romé** qui était alors Enseigne de Vaisseau en Indochine, apporte certaines précisions importantes :

"L'isolement complet dans lequel la guerre a plongé l'Indochine, lui impose, à partir de 1942, de vivre en économie fermée. Aucune marchandise n'arrive plus de l'extérieur, notamment les produits manufacturés et surtout les hydrocarbures. Certes, la Colonie n'est pas sans ressources, agricoles et minières principalement. Elle pourrait être largement exportatrice de riz et elle se suffit largement en charbon. Mais les industries de transformation en sont au stade de balbutiement..

Un effort considérable sera fait, sous l'impulsion de l'Amiral Decoux, pour créer rapidement les activités nouvelles indispensables : construction de hauts fourneaux au Tonkin, assurant une production non négligeable de fonte, industries chimiques et pharmaceutiques en Annam (quinine...), fabrication de carburants et lubrifiants de remplacement (à partir d'alcool de riz et d'huiles végétales) qui permettent aux chemins de fer, centrales, moteurs, camions, autos, etc. de continuer à tourner malgré la pénurie complète d'essence, de gazole et d'huiles minérales. Les échanges de produits pourront se faire du Nord au Sud (1 800 kms) sans interruption."

L'Amiral, reconnu comme très gros travailleur, omniprésent et ayant un œil sur tout, savait bien quelle était l'étendue de ses pouvoirs, sur tous les sujets : en février 1943, Pierre Didelot lui écrivait une courte lettre :

"Amiral,

Ma belle-mère et ma femme me prient de vous exprimer toute leur gratitude des facilités que vous avez bien voulu leur accorder pour circuler en voiture. Elles ont été extrêmement sensibles à la bienveillance avec laquelle leur demande a été examinée et à la rapidité avec laquelle une solution favorable est intervenue. Ma belle-mère à qui son âge rend difficile l'adaptation à certains changements, vous en garde une particulière reconnaissance. A ces remerciements et à ceux de ma femme, je joins aussi les miens.

Puis-je vous demander, Amiral, de vouloir bien déposer aux pieds de Madame Decoux, mes très respectueux hommages et de croire à l'expression de mes sentiments de respectueux dévouement.

Pierre Didelot"

En marge, pour son Dircab, l'Amiral a écrit le commentaire suivant :

"D'accord, mais la famille Didelot a préféré passer par la Couronne d'Annam au lieu de s'adresser directement à moi. Il est vrai que tous les chemins mènent à Hanoi, même celui de Hué".

(On sait que l'Empereur Bao Dai était à Hué dans sa Cité Impériale).

Le 23 juin 1943, un télégramme est adressé au Gouvernement français :

"Nous, Empereur d'Annam, ordonnons,

Le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, Haut-Commissaire dans le Pacifique, est un Chef militaire renommé en France. Il possède des talents complets de Gouverneur civil et de Chef de forces armées. Il a assumé le commandement de la Marine, ses mérites et son prestige son éclatants. En 1940, pour ces raisons, la mission importante de diriger l'Indochine lui a été confiée. La Nation était aux prises avec de nombreuses difficultés, en outre, le monde se débattait dans les tourments de la guerre. Le péril a gagné en ampleur, le conflit s'est étendu, presque aucun Etat ne jouit plus de la paix.

L'Amiral Decoux est doué d'énergie et de talents, et nourrit de vastes desseins. Par la politique qu'il suit, l'Indochine lui doit d'être l'unique pays jouissant de la paix. L'Empire d'Annam, en particulier, profite de cette protection.

L'Amiral Decoux a pris le commandement depuis trois ans déjà. Ses grands mérites et ses hautes vertus, nous nous en rappelons toujours, sans jamais les oublier. Cependant, nous n'avons pas encore eu l'occasion de lui témoigner toute notre reconnaissance. En ce troisième anniversaire de sa prise de commandement, il convient de l'investir solennellement d'un haut titre nobiliaire qui est le témoignage suprême dont la Cour dispose pour reconnaître les grands mérites. Nous l'élevons à la dignité de Prince de Pho Quoc "Pho Quoc Vuong" pour lui témoigner notre vive admiration et notre haute estime.

En ce qui concerne les rites d'investiture, nous ordonnons aux services compétents de procéder à leur célébration conformément au cérémonial accoutumé.

Respect à ceci. BAO DAI.

Fait à Nhatang, le 21ème jour du 5ème mois de la 18ème année de BAO DAI (le 23 juin 1943)".

Cette cérémonie d'investiture à la Cour d'Annam, eut lieu un mois plus tard, à Dalat, le 23 juillet 1943.

Le dernier Empereur d'Annam **Bao Daï** est né le 22 octobre 1913 à Hué et décédé au Val de Grâce le 31 juillet 1997.

En décembre 1943, Jean Decoux écrivait à une grande amie Religieuse (il s'agit de la **Soeur Durand**, Supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, que l'Amiral a fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1943) :

"Je continue, Ma Soeur, avec une santé suffisante, ma dure besogne, sans autre espoir ou ambition que de faire tout mon devoir, et sans attendre d'autre jugement que celui de Dieu. Et cela me donne une sérénité et une force précieuse".

Le 6 janvier 1944, son épouse **Suzanne Humbert** se tue en voiture à Dalat en mission spéciale alors qu'elle rejoignait la résidence impériale d'été de **Bao Daï**. Elle est inhumée près du mur de la chapelle du couvent des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, le "Domaine de Marie" (qu'ils soutenaient financièrement tous les deux), à Dalat. Une plaque commémorative est apposée dans le petit cimetière de Thônes où la famille Humbert possède un caveau familial, pour rappeler ce douloureux événement : *"A la mémoire de Madame l'Amirale Jean Decoux*

née Suzanne Humbert accidentellement décédée le 6 janvier 1944 à Dalat (Indochine) où elle repose pieusement".

Paul Romé écrit dans ses "mémoires d'Indochine" : *"La mort brutale de Madame Decoux dans un accident d'auto sur la route de Dalat, va bientôt rendre plus lourde encore la croix que notre Gouverneur Général portera dans la solitude".*

Le 10 janvier 1944, le Cabinet de l'Amiral recevait une belle lettre d'une personnalité de Saigon (signature illisible) sans doute assez proche :

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 courant me faisant connaître que Monsieur le Gouverneur ne peut désormais dîner en ville.

C'est à nos grands regrets, mais je comprends parfaitement les raisons qui inspirent Monsieur le Gouverneur à adopter cette ligne de conduite. D'ailleurs, ma lettre partie, j'ai presque regretté quand j'ai appris avec consternation et émotion l'événement tragique qui a frappé l'Indochine tout entière d'un deuil si cruel.

En effet, c'est une perte douloureuse pour l'Union Fédérale qui doit beaucoup à notre Première Dame qui a laissé de nombreux souvenirs de bienveillance et de charité en ce pays. Et tous nous gardons aussi au profond de nous-mêmes cette figure de Grande Dame en qui nous admirions l'élégance et le charme et également les qualités de parfaite maîtresse de maison. Je vous prie de vouloir bien transmettre à Monsieur le Gouverneur nos regrets. Je sais qu'il doit être actuellement très occupé.

Ma femme et ma famille se joignent à moi pour vous présenter nos respectueux hommages..."

En marge, l'Amiral écrit le commentaire suivant :

"Quand j'étais Administrateur de la Région, j'acceptais de dîner en ville mais je ne le fais plus depuis que je suis au Gouvernement"

Monsieur **Hoeffel**, Gouverneur de la Cochinchine, écrivait le 24 janvier 1944 :

"Amiral,

Le Commandant Robin auquel je confie ce mot, vous exposera où nous en sommes dans nos rapports franco-japonais. C'est très satisfaisant, et nous continuons à mettre la pause à profit pour frapper dur....etc.

Pour terminer, puis-je joindre la lettre d'un Annamite, l'un des meilleurs, l'ancien Conseiller Fédéral N'Guyen Thank Liem, qu'il a adressée à ma femme. Elle montre le profond souvenir que Madame Decoux laisse en Cochinchine et dont les échos me parviennent encore à l'heure actuelle de toutes parts.

Puisse ce sentiment d'unanime ferveur envers Madame Decoux vous donner le courage nécessaire à l'accomplissement de votre lourde tâche.

Je suis, Amiral, dans cette même pensée, votre toujours très fidèlement et très respectueusement attaché".

L'Amiral qui a eu tant de difficultés à résoudre depuis juillet 1940, avec le stationnement des Japonais (20 000 hommes en moyenne de décembre 1941 à octobre 1944) sur l'ensemble du territoire de l'Indochine (grand comme 1,5 fois la France...), devait aussi gérer ceux qui faisaient une propagande contre lui en cherchant la division des Français d'Indochine, avec un succès très réduit.

Ainsi, le **Commandant François de Langlade** (ex-planteur en Malaisie) est envoyé par le **Général de Gaulle** pour rencontrer l'Amiral. Parachuté le 5 juillet 1944, Langlade est Secrétaire Général du Comité interministériel, avec le titre de Gouverneur, et Délégué à la Direction des Services Spéciaux (D.G.E.R.), chargé du renseignement et de la sécurité militaire (la D.G.E.R. était installée à Kunming depuis octobre 1944). Mais le **Général Mordant** l'empêche de rencontrer l'Amiral, en lui affirmant que l'ennemi n°1, bien avant les Japonais, s'appelle Decoux. Langlade rentre à Paris, le Général de Gaulle le reçoit le 27 août 1944 : *"Avez-vous vu Decoux ? Non, alors retournez-y !"*

L'Amiral le reçoit le 19 novembre 1944, mais depuis le 18 octobre, le Gouverneur Général s'est vu signifier de la bouche du **Général Aymé**, nouveau Commandant Supérieur (Chef d'état-major des armées en Indochine), que le Général Mordant était placé à la tête de la Résistance et que, désormais, il est le Délégué Général du Gouvernement et qu'il a Decoux sous ses ordres !

L'Amiral envoie un télégramme le 30 octobre 1944, reçu le 4 novembre, et réaffirme *"sa volonté de maintenir intégralement l'allégeance de l'Indochine à la France"* et qu'il était disposé à remettre ses pouvoirs au Commandant Supérieur Aymé. **René Pléven** (1901-1993), Ministre des Colonies du GPRF, refuse la démission de l'Amiral le 14 novembre dans une réponse reçue le 28...

Sa responsabilité de Gouverneur Général de l'Indochine (nom de code "Diogène" pour la Résistance) devient plus complexe encore grâce à la politique du Général de Gaulle, et les Japonais ne devaient pas rester dupes de cette situation très longtemps. Les effectifs nippons vont grimper à 65 000 hommes fin 1944.

Mais la vie continue et, en novembre 1944, Jean Decoux écrivait une nouvelle lettre à son amie, la Soeur Durand :

"Ma tâche depuis 4 ans et demi, est un perpétuel recommencement. N'allez pas croire surtout que j'aie perdu ma confiance et mon optimisme. Comment le pourrais-je au moment où la France se trouve miraculeusement débarrassée de son vainqueur, au moment où nos chères Provinces d'Alsace et de Lorraine sont définitivement retournées à la Mère Patrie ? Et en ce qui concerne l'Indochine, je persiste à penser que nous avons plus que jamais une superbe partie à jouer".

On sait que l'Amiral soutenait fortement l'Eglise. Il recevait de nombreux témoignages écrits et personnels de la part de toutes les communautés religieuses. A titre d'exemple, il faut retenir une belle lettre du Vicariat Apostolique du Tonkin, datée du 26 décembre 1944 :

"A Monsieur l'Amiral Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine.

Monsieur le Gouverneur Général et très cher et vénéré Ami,

Combien je serais heureux de venir moi-même vous offrir de vive voix, au seuil du nouvel an, l'hommage de mes vœux les plus respectueux, sincères et affectueux de bonne et heureuse année. Mais comme il m'est impossible de réaliser ce désir qui me mettrait aux anges, j'ai l'honneur et je m'empresse de prendre la plume pour vous exprimer tous les sentiments de mon cœur qui vous vénère et vous aime très sincèrement, et qui est infiniment touché et reconnaissant de votre ineffable magnanimité avec laquelle vous avez bien voulu m'accorder votre inestimable et miséricordieuse amitié, me combler de vos innombrables et incomparables bienfaits qui soulagent et réjouissent ma pauvre Mission en ces temps si tristes, si pénibles et angoissants.

Au nom du Clergé et des fidèles de Phat-Diem, qui ont prié et prient beaucoup pour leur éminent et insigne Bienfaiteur, je vous offre l'hommage de notre profonde et affectueuse reconnaissance, des vœux les plus ardents et sincères que nous formons pour votre santé, votre longévité, votre bonheur et prospérité. De tout cœur nous prions Dieu de vous conserver pendant de très longues années, à notre vénération et à notre affection, de vous combler de l'abondance de ses grâces et bénédictions, de vous accorder surtout la grâce de surmonter toutes les difficultés inextricables et angoissantes de l'heure, de conduire triomphalement au port de la Paix la chère Barque de l'Indochine à travers tous les écueils et les tempêtes qui la menacent.

Hélas ! le nouvel an va ramener l'anniversaire du terrible accident qui mit toute l'Indochine en deuil, par la perte cruelle et inattendue de notre très regrettée et chère Madame l'Amirale, de douce et aimable mémoire.

En ce triste anniversaire, je me fais un devoir attristé de vous renouveler mes plus douloureuses et profondes condoléances, avec un souvenir particulièrement ému au Saint Sacrifice de la messe le 6 janvier prochain, implorant à Dieu infiniment miséricordieux le repos éternel et la béatitude sans fin pour notre bien aimée Disparue.

Enfin, vous offrant mes vœux les plus sincères à l'occasion de la fête de votre auguste Patron, l'Apôtre bien aimé du Sauveur, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Gouverneur Général et très cher et vénéré Ami, l'hommage de mon profond respect, de mon inaltérable affection et de ma reconnaissance infinie.

+ Mgr JB Tong" (Vicaire Général de Phat-Diem).

Le 12 janvier 1945, le "*Lamotte-Piquet*" est coulé à Saigon par un déluge de feu américain aérien, lancé du porte-avions de la U.S. Task Force 38, quelques semaines avant le coup de force japonais du 9 mars 1945, date qui sonnera le véritable départ de la Guerre d'Indochine... Ce 9 mars 1945, à 21h15, l'Amiral Decoux et son entourage sont faits prisonniers et consignés sur place, dans le Palais Norodom du Gouverneur Général à Saigon.

Les erreurs commises au cours de ces trois derniers mois ont amené les Japonais à faire ce coup de force qui a été suivi par la proclamation de l'indépendance, le 11 mars à Hué par l'empereur **Bao Dai** (Vietnam), le 13 à Pnom Penh par le jeune roi **Sihanouk** (Cambodge) et le 8 avril à Vientiane par le vieux roi **Sisavang Vong** (Laos).

L'Amiral est retenu à partir du 7 mai dans une plantation d'hévéas à la frontière du Cambodge

et **Jean Cédile** (1908-1984), ancien Chef de Cabinet de René Pléven en 1943, Commissaire de la République et Représentant de la France avant l'arrivée du Général Leclerc, le laissera du 22 août au 30 septembre à la garde des Japonais. Il le fait embarquer le 1er octobre, sur ordre du Général de Gaulle, sans ménagement, dans un avion pour la France. Après une escale à Rangoon où un détachement anglais en armes lui rendra les honneurs et une deuxième escale à Calcutta où Schlumberger, l'Officier d'ordonnance de l'Amiral d'Argenlieu, refusera de lui serrer la main, il atterrit au Bourget le 8 octobre 1945. Il est immédiatement hospitalisé et gardé à vue au Val de Grâce (sans avoir été entendu par la Justice) puis à Fresnes.

(A noter que le 16 août 1945, le **Vice-Amiral Thierry d'Argenlieu**, 1889-1964, a été nommé par le Général de Gaulle, Haut-Commissaire de France et Commandant en chef pour l'Indochine, avec mission de *"rétablir l'ordre et la souveraineté française dans les territoires de l'Union indochinoise"*. Il n'arrive en Indochine qu'il ne connaissait pas, à Saigon, que le 31 octobre 1945... Il sera promu Vice-Amiral d'Escadre en mars 1946 et 5 étoiles en juin...malgré son incompétence et ses échecs, mais en récompense de sa loyauté vis-à-vis du Général de Gaulle !)

De mars 1945 jusqu'en 1947, il y aura 2 119 tués sur 12 000 militaires européens (119 Officiers, 598 Sous-Officiers et 1 322 hommes de troupe). La Résistance avait bien envisagé ce désastre puisque le Gouverneur de Langlade avait indiqué au **Général Sabattier** : *"La France qui a perdu dans la Résistance 100 000 des siens, ne tolérerait pas que l'Indochine fût "libérée" sans le sacrifice de 10 000 des siens !"*

On sait que la guerre d'Indochine sera perdue avec la défaite de Dien Bien Phu en 1954, suivie des Accords de Genève signés le 21 juillet 1954 entre la France et **Ho Chi Minh** (1890-1969), de son vrai nom Nguyen Aï Quoc.

Quel échec, quel désastre humain (37 000 morts ou disparus côté français, entre mars 1945 et Juillet 1954) et politique, et quelle victoire du communisme d'abord soutenu par les Américains dès 1943 (en fournissant des armes au Viet Minh car le **Président Franklin Roosevelt** (1882-1945) ne voulait plus entendre parler des Français en Indochine !), puis accepté finalement par la France ! Et le communisme est toujours à Hanoi 55 ans après...

Il faudra revenir sur la nouvelle période très difficile que l'Amiral a vécue à son retour en France (voir ci-après "Retour en France en octobre 1945).

Mais le J.O. du 4 novembre 1951 (plus de 6 années après son retour) publie :

"Par décret en date du 9 mai 1949, le décret du 3 mai 1946 portant révocation sans pension de M. le Vice-Amiral d'Escadre Decoux (Jean), de la 2ème section du cadre des officiers généraux de la Marine, est annulé avec effet du 6 juin 1946".

Le 20 juin 1946, S.M. le Roi du Cambodge **Norodom Sihanouk** adressait une lettre datée de Paris, à l'Amiral Decoux, au Val de Grâce :

*"Amiral, Je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui vous présenter, par l'intermédiaire de Monsieur de **Boyssson**, mes salutations affectueuses.*

Depuis notre séparation, je n'ai jamais cessé de penser à vous et de m'inquiéter de votre santé. Et c'est avec la plus grande tristesse que j'ai appris, à Paris, que vous étiez souffrant. De tout mon coeur, je forme des voeux pour votre prompt rétablissement.

J'ai eu la satisfaction de recevoir dernièrement votre avocat. Dans une lettre qui lui sera adressée, je dirai avec quelle abnégation vous avez, en Indochine, servi les intérêts supérieurs de la France et avec quelle noblesse de coeur vous avez assuré, pendant quatre ans, la protection des peuples indochinois contre l'ennemi. Je suis certain que justice vous sera rendue et que la France vous considérera comme l'un des meilleurs parmi ses fils.

Je vous demande de croire, Amiral, votre toujours fidèle et affectionné Sihanouk".

Un témoignage personnel et significatif : Voici ce qu'écrivait **Henri Piraud** à mon beau-frère Robert Desvignes, le 11.6.1979 :

"Mon cher Robert,

Merci de ton petit mot. L'article concernant ton mariage était bien et ta jeune femme etc.

J'ai remarqué que tu deviens beau-frère de Jacques Decoux qui est, j'imagine, petit neveu de l'amiral Decoux.

Comme Administrateur de la France d'Outre-Mer ayant servi en Indochine de 1937 à 1945, j'ai beaucoup connu l'amiral Decoux dont le nom mérite d'être auréolé de gloire car il a réussi ce prodige de conserver française l'Indochine pendant toute la guerre, alors que toute l'Asie du Sud-Est était dominée par le Japon.

L'exercice de la souveraineté française dans des conditions pareilles, fut une force de résistance à l'ennemi réel qu'était le Japon, résistance civile et parfois même militaire, malgré l'énorme disproportion des forces en présence, et qui fut efficace jusqu'à la veille (quelques mois) de la capitulation du Japon.

Après la guerre et à Paris, j'ai connu mieux encore l'Amiral qui m'honorait de son amitié, et que j'allais voir de temps en temps dans son appartement de la place des Ternes où il était bien solitaire depuis son deuxième veuvage et où il est mort seul.

Je t'en dis bien long sur un sujet désormais bien lointain mais qui a beaucoup compté dans ma vie.

Bonnes amitiés, à tous deux, de Simone et de moi.

H. Piraud"

L'Amiral Decoux obtient l'autorisation du Ministre de la Marine, selon l'usage, le 23 février 1950, de "se rendre au Maroc à titre privé", pour voir ses neveux à Casablanca (qu'il n'avait pas vus depuis tant d'années...)

Veuf depuis 1944, il s'est remarié en octobre 1949 avec **Marguerite Baehme** (ex Melchior du nom de son premier mari décédé en 1946, et belle-mère du **Commandant Jacques-Yves Cousteau** (1910-1997), Capitaine de Vaisseau). Mais Jean Decoux est veuf pour la deuxième fois en 1955. Ce sera encore une nouvelle solitude pour lui.

Entre-temps, après avoir participé à la création du parti "UNIR" (Union des Nationaux et Indépendants Républicains), second sur la liste de **Maître Jacques Isorni** (1911-1995, député de la Seine de 1951 à 1958 pour représenter le CNI d'Antoine Pinay), Jean Decoux frisa de peu l'élection à l'Assemblée Nationale, le 17 juin 1951 (source Archives Municipales d'Annecy).

Jean Decoux meurt seul à son domicile 9, place des Ternes Paris 17ème, le 20 octobre 1963. Les scellés ont été immédiatement apposés par le Greffier de la Mairie du 17ème, à la demande du Ministère de la Marine et du Ministère des Affaires Etrangères, en prévenant bien entendu Madame Yvonne Médeville (23, cours de Verdun à Bordeaux), exécutrice testamentaire et légataire universelle de l'Amiral.

Yvonne Noëlle Médeville née Cerny, était l'épouse (séparée par jugement du TGI de Bordeaux, le 6.07.1961...démarche assez rare) de Roger Pierre Médeville (ils s'étaient mariés à Bordeaux le 9.09.1926). Gérante de société, elle devait céder l'immeuble de Thônes (74) "après quelques années" à la nièce de l'Amiral, **Françoise Humbert**, selon le testament établi le 22 juin 1957 chez le notaire Maître Constantin, 15, rue Roquépine à Paris 8ème. L'Amiral avait hérité de cette grande maison du 8, rue Blanche à Thônes qui appartenait à sa première épouse Suzanne Humbert. Elle a été vendue en 1989 par Yvonne Médeville, veuve, à une étude de notaires associés à Maître Jacques Rosay. Celui-ci proposa à Yvonne Médeville de baptiser sa nouvelle acquisition "*L'Amiral*". Il s'agissait de 5 pièces au 1er, de 5 pièces au 2ème et de 6 chambres au 3ème. Les deux magasins sur la rue ont été vendus séparément aux commerçants existants.

Les successeurs de Maître Constantin ont été Maître Chamois et aujourd'hui Maître Georges Dintras qui a conservé les archives concernées.

Ses obsèques ont été célébrées en la Cathédrale Saint-Louis des Invalides. Son cercueil, recouvert du drapeau qu'il avait tant défendu et de sa plaque de Grand Officier de la Légion d'Honneur, est exposé au centre de la cour carrée. Un détachement de marins en grande tenue lui rend pour la dernière fois les honneurs.

Le Président de la République en exercice Charles de Gaulle se fait représenter...mais la présence du **Maréchal Alphonse Juin** (1888-1967), et du **Général Maxime Weygand** (1867-1965) qu'il avait bien connu aussi au Val de Grâce, est à souligner.

Sur le faire-part de son décès, l'extrait d'une lettre d'un ami (anonyme) est repris en ces termes :

"C'était le meilleur des amis, il pensait à autrui avant de penser à lui-même. La bonté était dans son coeur, la simplicité dans ses oeuvres.

J'aimais sa nature droite et courageuse, il est toujours resté, même dans les circonstances les plus critiques, fidèle à ses Chefs. Il fut un homme d'honneur dans la plus haute signification de ce terme".

Et Jean Decoux, décédé le 20 octobre 1963, est inhumé le 26 octobre à Annecy dans le cimetière de Loverchy, dans le caveau familial.

L'Académie Florimontane dont il était Membre d'honneur, écouta l'hommage que lui rendit le **Général Paul Doyen** (1881-1974) qui a été Maire de Veyrier-du-Lac de 1945 à 1971, après une grande carrière militaire.

La tombe de l'Amiral est conservée par la Ville d'Annecy, comme 22 autres personnalités, dans ce cimetière.

Beaucoup plus récemment, le 4 mars 2008, le **Président Valéry Giscard d'Estaing** a adressé un mot à Michel Huguier pour la publication de son dernier livre "L'AMIRAL DECOUX sur toutes les mers du monde" :

*"Cher Monsieur le Professeur,
Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre excellent ouvrage sur l'Amiral Decoux.
Mon père, en effet, avait beaucoup d'estime pour l'attitude qu'avait su observer l'Amiral dans des circonstances difficiles...
Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Professeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs, et de ma cordiale considération.
V. Giscard d'Estaing"*

En juillet 2008, **Pierre Guillon** le fils du Directeur des Messageries Maritimes en Indochine qui était un ami proche de **Jean Aurillac**, Directeur du Cabinet de l'Amiral à Hanoi, à l'occasion d'une rencontre fortuite, m'indique "qu'il ne connaît pas un seul Français qui n'ait pas gardé un excellent souvenir du Gouverneur Général Jean Decoux..." Au point qu'il m'a adressé une lettre (à ma demande) datée du 16 juillet 2008 :

*"Cher Monsieur,
Je viens vous dire combien j'ai été heureux de faire votre connaissance grâce à Pierre Maintier.
En effet, le nom de DECOUX évoque toute une partie de ma vie (de 14 à 20 ans).
Nous avons passé cette période (de 40 à 46) protégés par l'Amiral qui isolé, totalement seul, sans aucun soutien ni encouragement, a sauvé les Français et a aussi préservé les Vietnamiens de toute compromission avec les Japonais.
Ce faisant, l'Amiral a tenu suffisamment longtemps pour que les Japonais, sentant venir la fin, ne se déchaînent contre les civils, ni n'entraînent les Vietnamiens dans la guerre du Pacifique.
Mettre en oeuvre la devise d'un navire de guerre "HONNEUR et PATRIE", c'est ce qu'il a réussi dans tous les domaines en conduisant l'Indochine.
Avec toutes mes amitiés.
Pierre Guillon"*

oooooooooooooooooooo

Retour en France en octobre 1945...

Ce message doit nous faire mieux apprécier quel était l'homme Jean Decoux au-delà même de sa vie exceptionnellement bien remplie. Après consultation d'autres archives historiques, il y a de nombreux faits à analyser sur la période particulière de sa vie à partir d'août 1945 (prisonnier des Japonais au camp de Loc-Ninh à 120 kms de Saïgon jusqu'au 1er octobre : décollage en Dakota de l'aérodrome de Thudaumot pour Saïgon, et retour en France le 8 octobre, sans avoir pu se recueillir une dernière fois sur la tombe de Suzanne Humbert son épouse avant de quitter définitivement l'Indochine, 7 mois après le coup de force des Japonais du 9 mars 1945) jusqu'en 1949, soit pendant 4 années noires, avant de rétablir l'essentiel de la vérité sur ses engagements et de ses services.

L'Amiral est arrêté (avant même d'être entendu, dès son arrivée au Bourget sans pouvoir passer chez lui après avoir vécu 7 années en Extrême-Orient), et gardé à vue au Val de Grâce pour l'essentiel, puis sera traduit en Haute Cour de Justice. Il fallait bien lui faire payer son non ralliement à de Gaulle. La "nouvelle France" va se venger !

Reçu froidement mais pas impressionné par le **Général de Gaulle**, le 14 octobre 1945, Chef du Gouvernement Provisoire (jusqu'au 21 janvier 1946), à son domicile de Neuilly, il entend qu'il aurait dû désobéir au Président Pétain, Chef de l'Etat, quand celui-ci le confirma à la tête de l'Indochine (il avait été nommé par le Président **Albert Lebrun**), pour le rejoindre et ainsi quitter son poste en pleine situation de guerre...!

Decoux et de Gaulle ne pouvaient s'entendre sur ce point. L'Amiral tenta en effet de convaincre à nouveau le Général pendant trois heures que le prestigieux symbole que présentait le **Maréchal Philippe Pétain**, l'avait puissamment aidé à maintenir dans l'allégeance et la fidélité près de 25 millions d'Indochinois, et que le seul atout dont il disposait, face à la puissance japonaise, était le bouclier du Gouvernement légal du Maréchal, seul reconnu sur le plan international jusqu'à la capitulation allemande.

"Tout au long de mon exposé, le Général m'interrompt à peine, si ce n'est de temps en temps pour relever, d'un rictus amer, certains termes de mon récit qui heurtent sa susceptibilité".

Lucien Felixine qui a vécu en Indochine de 1934 à 1949, nous rappelle une déclaration du socialiste **Marius Moutet**, *"un cas de malveillante passion humaine que rien n'arrête, lorsqu'elle entreprend de ruiner le prestige de ceux qu'elle poursuit de son inavouable haine, quitte s'il le faut à user de calomnie"* : du haut de la tribune parlementaire (c'est ainsi que l'on manipule les journalistes et donc l'opinion publique), Monsieur Marius Moutet vient déclarer sans remords ni raison : *"La façon dont le régime de Vichy s'était comporté en Extrême-Orient, avec l'Amiral Decoux, était une des raisons de la ruine de notre autorité auprès des populations indigènes"*. Et Lucien Felixine prend ainsi position : *"Contre-vérité flagrante et d'autant moins excusable que son auteur, Ministre de la France d'Outre-Mer, était mieux placé que quiconque, pour être tenu au courant des causes principales de nos échecs en Indochine. Seule la haine a dû l'inspirer ce jour-là"*.

Et cette haine se manifeste encore le 1er avril 1946, après des semaines sans liberté pour l'Amiral, quand **Marius Moutet** (1876-1968), Ministre de la France d'Outre-Mer dans le Gouvernement du socialiste SFIO **Félix Guoin** (1884-1977, Avocat, Président du Gouvernement provisoire depuis le 23 janvier 1946, jusqu'au 11 juin 1946, soit pendant moins de cinq mois au cours desquels on assista à la plus grande vague de nationalisations en France : Gaz, électricité, grandes compagnies d'assurances, mines de charbon, etc.). Nous sommes dans une (courte) période de décisions prises rapidement !

Moutet, grand ami de **Ho Chi Minh** (communiste), et vieux militant anticolonial, adresse une longue lettre de 3 pages à **Edmond Michelet** (1899-1970), Ministre des Armées (MRP-Gaulliste).

Cette lettre sera décisive (document secret) :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission d'enquête interministérielle pour l'Indochine a fait comparaître par deux fois devant elle le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, ex-Gouverneur Général de l'Indochine.

Cet Officier Général ayant refusé de répondre aux interrogations verbales, la Commission lui a posé des questions écrites portant sur des sujets divers, tous caractéristiques de la politique de collaboration franco-japonaise qu'il a poursuivie, et le pouvoir personnel qu'il appliqua.

Ces questions ont été communiquées par écrit le 25 mars à l'Amiral Decoux pour réponse lors de sa comparution le 28 mars. Or, l'Amiral a non seulement refusé de comparaître le 28 mars, mais il a refusé de répondre aux questions écrites.

La Commission a constaté que le mutisme de l'Amiral Decoux a pour but :

- 1° - de soustraire ses principaux collaborateurs à toutes sanctions,*
- 2° - de se soustraire personnellement longtemps encore à toutes sanctions.*

La Commission estime qu'il s'est rendu notamment coupable de :

- avoir préparé une opération militaire navale extérieure contre la France,*
- avoir livré à l'ennemi du matériel militaire naval français,*
- avoir envisagé, en accord avec Vichy, une opération militaire défensive contre les forces alliées si elles tentaient de pénétrer en Indochine occupée par l'ennemi,*
- etc.*

(Il y en a ainsi sur plus de deux pages et on constate que l'Amiral avait envisagé effectivement tous les cas de figures possibles en temps de guerre. Il était dans son rôle de Gardien des intérêts français sur ce très grand territoire d'Indochine où tout pouvait arriver de tous côtés. Sa résistance aux Japonais, tout en finesse et en diplomatie intelligente, ne pouvait pas être comprise à 10 000 kms de la Métropole, surtout quand la vengeance de certains incapables qui ont été écartés par l'Amiral, s'exprimera par des témoignages à charge, lors du procès qui va durer trois années à partir de 1946 !)

La gravité des charges relevées m'a conduit à faire miennes les conclusions de la Commission qui demande que soit prise dès maintenant une première mesure d'ordre administratif pour sanctionner le crime de collaboration avec l'ennemi. Je vous demande que l'Amiral Decoux soit révoqué, sans pension, avec la plus vive insistance, et déchu de toutes ses décorations.

Signé : Marius Moutet, Ministre de la France d'Outre-Mer".

Réponse du Ministre des Armées au Ministre de la France d'Outre-Mer :

".... Cette Commission propose la révocation, sans pension, et la déchéance du droit à porter ses décorations : Je dois appeler votre attention sur le fait que l'avis émis par la Commission ne peut proposer que des sanctions administratives ne s'appliquant qu'à des faits exécutés en Métropole. Il est difficile d'appliquer ces sanctions au cas de l'Amiral Decoux qui n'est mis en cause que pour des faits se rapportant à son gouvernement d'Indochine..."

Signé : Edmond Michelet, Ministre des Armées".

(Donc position plutôt modérée d'Edmond Michelet).

Et le décret tombe le 3 mai 1946, portant révocation, sans pension, d'un Officier Général de la Marine.

"Le Président du Gouvernement Provisoire de la République : Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre Decoux est révoqué, sans pension, ...

Signé : Edmond Michelet, Ministre des Armées, le 5 juin 1946. Pour le Président Félix Gouin".

Depuis le réquisitoire introductif de son procès, le 5 octobre 1945, l'Amiral a subi diverses humiliations (mis en liberté qu'en décembre 1947...), de multiples interrogatoires (en 1947, 1948 jusqu'en janvier 1949), des témoignages à charge (dont certains témoins qui ne lui pardonnaient pas d'avoir été écartés, par le Gouvernement Général, des responsabilités espérées, et d'autres croyant être "dans l'air du temps" en suivant aveuglément le pouvoir en place... Les généraux Mordant et Aymé seront cités, mais aussi le Général Tavera, Commandant de l'Air en Indochine, le Général Catroux, son prédécesseur à Hanoi, Monsieur Walrand et Monsieur Dupré, anciens Procureurs Généraux à Hanoi). L'Amiral a subi aussi des problèmes de santé importants, à son retour en France, et dû faire des séjours à Cochinchine (octobre 1947), à l'infirmerie de Fresnes (juillet et décembre 1947) et au Val de Grâce. Mais son avocat, **Maitre Chresteil** produisit entre autres, pour sa défense, de très nombreux témoignages à décharge et fera le nécessaire, jusqu'à la signification de son non-lieu, le 1er mars 1949. Une note de son avocat, produite le 14 février 1949, semble avoir été décisive pour la clôture de ce procès surréaliste.

Quatre années interminables pour l'Amiral seront passées depuis le coup de force des Japonais du 9 mars 1945...!

En décembre 1948, L'Amiral avait résumé et défendu lui-même sa position, par écrit :
"J'ai à m'expliquer aujourd'hui sur un certain nombre de télégrammes récemment parvenus de Saïgon à l'Instruction, qui ont été retrouvés à la suite de la Commission rogatoire adressée au Colonel de Crèvecoeur. Cet Officier appartenait à l'époque (fin 1944 - début 1945) à notre service secret à Calcutta.

Les documents en question font partie de l'ensemble de pièces dont la défense avait, dès le 17 avril 1948, signalé l'existence et réclamé la recherche. Ils sont loin d'être au complet, et quelques uns de mes messages, particulièrement importants, n'y figurent pas.(...!) Ils permettent néanmoins, tout incomplets qu'ils sont, de vérifier déjà la véracité de mes dires, et de se faire une idée exacte de la situation à laquelle j'ai eu à faire face, au cours de la dernière période de mon Gouvernement Général.

Pour bien situer ce qu'était l'atmosphère indochinoise, et comprendre le caractère délicat de ma position personnelle, à l'époque où furent échangés ces messages entre Hanoi, Calcutta et Paris, je me permettrais tout d'abord de remonter quelque peu en arrière, et de rappeler certains faits désormais historiques.

a) Si j'ai gouverné l'Indochine de 1940 à 1944, sous l'autorité du Gouvernement du Maréchal, je ne devais rien à celui-ci. Lorsque j'étais parti, au printemps 1939, pour commander en chef nos forces navales en Extrême-Orient, c'était en effet par décrets rendus sur proposition de M. Campinchi, alors Ministre de la Marine et portant la date du 19 janvier 1939, que j'avais été promu Vice-Amiral, et nommé à ce commandement. Ce fut de même un décret, pris dans des conditions identiques, qui me conférait peu après le grade d'Amiral d'Escadre.

Je rappelle ainsi que le décret qui me nomma, le 25 juin 1940, jour de l'Armistice, Gouverneur Général de l'Indochine, fut signé par M. Albert Lebrun, encore Président de la République.

b) On sait, d'autre part, que si, de 1940 à 1944, je dus me réclamer du Gouvernement du Maréchal, c'est parce que je n'avais pas le choix. Le Général Catroux avait dit, avant moi, que l'Indochine, sous peine de déclencher sur le champ la mainmise nipponne, ne pouvait songer à se désolidariser de la Métropole. Pour de multiples raisons, l'Indochine était obligée de rester en état d'allégeance envers la Mère Patrie, et ce devait être là, suivant d'ailleurs la volonté expresse des Français, et le désir unanime des Indochinois, l'une des bases essentielles de ma politique.

c) C'est parce que, dès le débarquement allié en Afrique du Nord, je me suis préoccupé des répercussions qu'aurait pour l'Indochine le changement de pouvoirs en France, que j'obtins en février 1943, à la suite de mes démarches pressantes auprès de Vichy, une large délégation de pouvoirs, à utiliser en cas de ruptures des liaisons avec la Métropole.

Je promulgai ces pouvoirs le 20 août 1944, jour de départ de France du Maréchal, en précisant que, quelques fussent les circonstances, l'Indochine demeurerait en état d'allégeance envers la Métropole. Ceci revenait implicitement à reconnaître le nouveau Gouvernement de la France.

Mais la présence nipponne m'interdisait de préciser plus clairement ma pensée.

d) Je n'avais pas attendu cette date d'ailleurs, pour éclairer et documenter ceux qui allaient avoir, dès la Libération de la France, à diriger notre politique et à s'occuper de l'Indochine. En octobre 1943, j'avais envoyé un Français d'Indochine, M. François, unanimement apprécié de nos compatriotes, en liaison auprès du Comité d'Alger. J'avais de même, au cours des années 1943-1944, fait régulièrement le point de la situation en Indochine, dans mes messages aux Colonies et aux Affaires Etrangères afin que, dès son arrivée, le nouveau Gouvernement de la France trouvât une documentation complète et récente. Au cours de la même période, le Gouvernement Général de l'Indochine avait diffusé régulièrement des renseignements vers la France Libre et les Alliés, par l'intermédiaire de nos Consuls en Chine, et pris des contacts secrets avec le Général Pechkov et le poste diplomatique à Chinking.

e) C'est dans ces conditions qu'ayant promulgué le 20 août 1944, ainsi que je l'ai dit, mes pouvoirs exceptionnels, je continuai à gouverner l'Indochine au nom de la France, avec l'accord tacite du nouveau Gouvernement Métropolitain, et prêt d'ailleurs à remettre sur le champ mes fonctions le jour où celui-ci m'aurait nommé un successeur. Je devais en réalité demeurer à mon poste, dans les conditions que je vais rappeler, jusqu'au coup de force japonais du 9 mars 1945.

C'est à mon retour à Hanoi, le 28 octobre, que je découvris une situation des plus graves, résultant de la nomination qui avait été faite à mon insu, du Général Mordant, ancien Commandant Supérieur des Troupes, comme Chef de la Résistance clandestine en Indochine, et "Délégué général du Comité d'Action pour la Libération de l'Indochine".

Ce n'était pas, dans mon esprit, le principe même de la Résistance qui était en cause. J'en avais toujours été un partisan convaincu, et de l'avis de tous les témoins impartiaux, je n'ai cessé, tout au long de mon Gouvernement Général, d'être l'âme de la Résistance aux entreprises japonaises sur l'Indochine.

Mais la dualité d'attributions me préoccupait, et la personnalité même du Général Mordant me paraissait des plus discutables, pour jouer un tel rôle. En fait, il ne devait jamais parvenir à grouper, sous son autorité, toutes les activités de résistance qui allaient commettre jusqu'au bout des maladresses et des imprudences. Il en fit lui-même de nombreuses et de graves.

Une autre préoccupation retenait mon attention. J'avais, dès le 30 août 1944, éclairé directement, par message secret, le Gouvernement provisoire, sur la véritable situation en Indochine. Et je ne me étais pas alarmé outre mesure, pour les raisons que j'ai dites plus haut, de ne pas avoir reçu de réponse à ce message. La situation que je découvrais, à la fin octobre de la même année, me plongeait par contre dans la perplexité. Je me demandais en effet si et dans quelle mesure le Gouvernement me maintenait sa confiance. Dans le cas de l'affirmative, je ne demandais qu'à conserver mes fonctions pour continuer à servir la France. Dans le cas contraire, je demandais à m'en aller.

Tel fut le sens du télégramme que j'adressai, le 29 octobre, au Général de Gaulle. Je regrette que mon message personnel n'ait pas été retrouvé : il était en effet particulièrement catégorique. Le document n°1 (de la série des télégrammes arrivés de Saigon) permet toutefois de reconstituer le sens général de ma position. Il contient en effet une première information urgente destinée au Gouvernement, et rédigée en accord avec moi (voir télégramme reçu de Présage le 31 octobre 1944, de Narcisse (Général Mordant) au Ministère des Colonies).

La réponse du Gouvernement fut longue à me parvenir. C'est le document n°2 qui fut reçu à Calcutta le 14 novembre, mais qui devait m'être remis à Hanoi que 10 jours après. Il émane de Monsieur Pléven, alors Secrétaire d'Etat aux Colonies, et Président du Comité d'Action pour la Libération de l'Indochine. Ce message est de la plus haute importance. Il contient en effet le passage ci-après : "L'Amiral reçoit l'ordre formel de ne pas se démettre de son poste tant qu'il ne recevra pas l'ordre du Gouvernement, soit directement, soit par celui de Narcisse".

Le même message m'enjoignait de "maintenir provisoirement et par tactique vis-à-vis de l'ennemi une façade, d'ignorer l'existence de Narcisse et les contacts de Pierre (Général Aymé) avec lui.

La lecture des autres télégrammes confirme les vues du Gouvernement, en ce qui concerne le caractère que je dois désormais attribuer à ma mission : j'assure la "façade gouvernementale", mais j'ignore la Résistance et son Chef auxquels je dois seulement servir de "paravent" et de "couverture". Je dois poursuivre la même politique à l'égard des Japonais et leur donner le change.

Ce point a été nettement mis en lumière par le Colonel de Crèvecoeur, dans sa réponse toute récente (13 novembre 1948) à la Commission rogatoire qui lui est parvenue à Saigon. Cet Officier supérieur va même plus loin : il estime en effet que le Général de Gaulle m'a en fait donné l'ordre de collaborer avec les Nippons. Or, on sait que je m'étais toujours refusé à entrer dans cette voie (voir, à ce sujet, mes déclarations et les nombreux témoignages reçus).

Le même Colonel de Crèvecoeur, dans sa réponse à la Commission rogatoire, après avoir

reconnu qu'il avait bien vu passer à l'époque la plupart des messages mentionnés par moi, précise que "ces télégrammes l'ont en effet beaucoup frappé car à ses yeux, ils établissaient de la façon la plus nette, que l'Amiral Decoux se mettait à la disposition du Général de Gaulle". Telle fut effectivement ma pensée. Et l'ordre impératif que j'ai reçu en novembre 1944 du Gouvernement provisoire, de ne pas me démettre de mes fonctions et de continuer à gouverner l'Indochine, montre aussi que, si j'avais été un Haut fonctionnaire relevant de Vichy, et d'ailleurs nommé à l'origine par un décret Lebrun, je suis redevenu par la suite, après la Libération de la France, un Haut fonctionnaire dépendant à nouveau du Gouvernement de la République. J'ai donc été, dès cet instant, lavé, ipso facto, de tout grief touchant mon Administration antérieure. Il n'en reste pas moins que la situation que je découvris à la fin d'octobre 1944, et que je dus accepter par ordre du Gouvernement, me préoccupait au plus haut point. Je n'en faisais nullement une question de vanité ou un souci de prestige, mais je demeurais investi de responsabilités redoutables, et ne songeant qu'à servir mon Pays, j'étais désireux de mener à bien ma mission.

C'est pour canaliser les activités trop souvent désordonnées du Général Mordant, c'est pour remédier à la dualité d'attributions et faire entrer l'opposition dans les Conseillers du Gouvernement que je fus amené à proposer au Gouvernement provisoire, la création d'un Conseil de l'Indochine, et la nomination du Général Mordant comme Inspecteur Général des Forces Armées, et Commandant en Chef désigné en cas d'opérations.

Ces décisions importantes dénouaient la crise et permettaient de durer. Et s'il n'avait dépendu que de moi seul, elles m'auraient mis à même de prolonger l'équilibre indochinois jusqu'à la capitulation japonaise.

On sait, en effet, que le coup de force se produisit le 9 mars 1945, et que la bombe atomique d'Hiroshima fut lancée le 8 août 1945. Mais entre temps l'Allemagne avait capitulé au début de mai, et donné, dès les premiers jours d'avril 1945, des signes certains de débâcle prochaine. Je mets donc en fait que si j'avais pu durer quelques semaines de plus, le Japon aurait renoncé à s'emparer de l'Indochine.

Celle-ci aurait pu alors, dès août 1945, être rendue pratiquement intacte à la France. Tel fut mon espoir tout au long de mon Gouvernement Général, et telle fut aussi la pensée dominante de toute ma politique".

Jean Decoux "bénéficiera" d'un non-lieu par décret du 3 mai 1949, avec effet du 6 juin 1946. Il sera ainsi totalement réhabilité dans ses droits, ses titres et pensions, et toutes ses décorations. Jean Decoux se battra plus de deux années encore pour que cette réhabilitation soit inscrite au Journal Officiel, le 4 novembre 1951 !

J'observe que la Haute Cour de Justice ne prononcera pas un acquittement (non coupable) ! La "sale politique" comme disait lui-même l'Amiral...

Les dernières années de sa vie se sont passées entre la place des Ternes, l'Hôpital Cochin et le Val de Grâce (où il a fait quelques séjours plus ou moins longs pour raisons médicales, pendant lesquels il a particulièrement apprécié l'amitié d'une infirmière, Melle Charlier de Chily, dans le service d'Urologie du Pr Raymond Jean Carillon, Médecin Général - 2 étoiles - Urologue et Chirurgien Général de Guerre, décédé en mars 1964) et Loctudy chez sa belle-soeur "Kate" (Madame Laurent Decoux), à "Ti-Breur" où il séjournait chaque été.

Une rue à Bétheny dans la Marne, honore la mémoire de l'Amiral Jean Decoux, dans un quartier aux noms de marins illustres.

L'Amiral Jean Decoux, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Commandant en Chef des Forces Navales en Extrême-Orient, Gouverneur Général de l'Indochine et Haut-Commissaire de France dans le Pacifique, Haut-Savoyard d'origine et de coeur, mériterait qu'une rue ou une place de Thônes et/ou d'Annecy rappelle par son nom ce qu'il a réalisé pour les intérêts supérieurs de la France, pendant près de cinquante ans.

Cette suggestion a été transmise pour avis, et souhaitons-le pour décision de principe favorable, à Monsieur J.B. Challamel, Maire de Thônes, ainsi qu'à Madame M-N. Provent, Premier Maire Adjoint d'Annecy, le 22 août 2008.

Tout ce qui précède a été communiqué tel quel, le 22 novembre 2008, à Monsieur Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale et Député-Maire d'Annecy-le-Vieux, pour que ma suggestion faite auprès des Mairies de Thônes et d'Annecy soit soutenue par lui... Il me confirme cet engagement par son message personnel du 8 décembre 2008.

